

Mandat secondaire – évaluations de sécurité

4.1 Introduction

La Politique de sécurité du gouvernement comporte essentiellement deux volets. Premièrement, elle établit les critères pour le filtrage sécuritaire des personnes qui veulent travailler pour le gouvernement fédéral ou conclure des marchés avec lui. Deuxièmement, elle définit les procédures à suivre en ce qui concerne la classification et la protection des biens de l'État.

4.1.1 *Filtrage sécuritaire des fonctionnaires et des personnes à contrat*

Le SCRS est le principal organe responsable de faire les enquêtes relatives aux évaluations de sécurité. Ces évaluations sont requises lorsque la personne qui en est l'objet risque d'être régulièrement en contact avec des renseignements, des documents ou des biens qui doivent être protégés dans l'intérêt national.

Les articles 13 à 15 de la *Loi sur le SCRS* autorisent le Service à effectuer des évaluations de sécurité.

L'article 13 permet au Service de transmettre des évaluations de sécurité aux ministères du gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux. Il l'autorise aussi à conclure des ententes avec les services de police provinciaux, les gouvernements étrangers ou leurs institutions dans le but de leur fournir des évaluations de sécurité.

L'article 14 permet au Service de fournir des conseils aux ministres concernant les pouvoirs et fonctions qui leur sont conférés en vertu de la *Loi sur la citoyenneté* ou de la *Loi sur l'immigration*. En vertu de cet article, le Service peut notamment conseiller les ministres sur des questions relatives à la sécurité du Canada ou leur transmettre des renseignements pertinents sur des questions de sécurité ou sur des activités criminelles.

L'article 15 autorise le Service à faire les enquêtes nécessaires pour effectuer les évaluations de sécurité dont il est question à l'article 13 ou donner les conseils décrits dans l'article 14.

La Politique de sécurité du gouvernement permet également au ministère de la Défense nationale et à la GRC d'effectuer l'évaluation de sécurité de leurs employés.